

PAR COURRIEL

Québec, le 9 novembre 2017

Madame Johanna Laporte  
Directrice exécutive par intérim  
Conseil canadien de la magistrature  
Ottawa, Ontario, K1A 0W8

Objet : Michel Girouard c. La procureure générale du Québec, Le procureur général du Canada et Le Comité d'enquête du Conseil canadien de la magistrature à l'égard de l'Honorable juge Michel Girouard  
N/Réf. : 28975-1

---

Madame,

Nous sommes les avocats de l'honorable Michel Girouard, juge à la Cour supérieure. Nous recevons, ce lundi 6 novembre, le Rapport du Comité constitué en vertu du paragraphe 63(3) de la *Loi sur les juges* pour mener une enquête sur la conduite de l'Honorable Michel Girouard de la Cour supérieure du Québec.

Tel qu'il appert du rapport d'enquête, « les circonstances qui ont mené à la constitution de notre Comité sont inédites » (paragraphe 2 du rapport). Les questions de fait et de droit ont nécessité « 4000 pages de notes sténographiques des 14 jours d'audience du premier comité » et 8 jours d'audience (paragraphe 6 et 7).

Conformément à l'article 9 (2) du *Règlement administratif du Conseil canadien de la magistrature sur les enquêtes (2015)*, nous vous demandons de prolonger de 30 jours le délai de dépôt des observations du juge à l'égard de ce rapport. L'intérêt public et le droit à une défense pleine et entière justifient cette demande.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, nos sentiments distingués.

**McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l**

**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**



**Le bâtonnier Gérald R. Tremblay, Ad. E.**



**Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.**

/lt

1